



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITE LA GUADELOUPE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le rôle général de perception pour l'exercice financier 2024, établissant la taxation et la tarification applicables à chacun des immeubles du territoire de la municipalité de La Guadeloupe, a été produit.

Ce document a été déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier et elle sera procédée à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture de bureau, soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et vendredi de 8h00 à 13h00.

Donné à La Guadeloupe, ce deuxième (2<sup>e</sup>) jour de février 2024.

François Nadeau, dir. gén. et gref.-très.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Guadeloupe, résidante au 575, Principale, St-Jacques-de-Leeds, Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, le 2<sup>e</sup> jour de février 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le deuxième (2<sup>e</sup>) jour de février 2024.

François Nadeau, dir. gén. et gref.-très.